

# Guide de scolarisation des élèves présentant des comportements inappropriés

---

Septembre 2024

---



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Loir-et-Cher



---

# Préambule

Certains enfants éprouvent d'énormes difficultés à vivre et à respecter le contexte institutionnel qu'est l'école et le manifestent parfois de manière violente.

Ces comportements entravent leurs apprentissages mais aussi ceux des autres par les répercussions que cela entraîne sur le climat de la classe, voire de l'école. Ces manifestations très diverses et complexes mettent régulièrement en difficulté les enseignants. Les réponses pédagogiques et éducatives ordinaires s'avèrent insuffisamment efficaces. Il existe un ensemble d'acteurs spécialisés qui peuvent apporter leur appui et se faire le relais de ces problématiques.

Ce guide propose une démarche progressive incluant la famille et les partenaires extérieurs. Ce guide doit être une aide à la prise en charge de ces enfants, le constat étant que les enseignants sont démunis face à ces comportements.

Des fiches outils vous sont ainsi proposées.

## Table des matières

Préambule .....	2
1- De quoi parle-t-on ?.....	4
Fiches A : grille d'observation A1 et outil de cotation A2 .....	5
A1 : grille d'observation .....	6
A2 : outil de cotation.....	7
2- Comment prendre en charge les élèves présentant des comportements inappropriés....	10
2.1 Protocole d'actions pour les élèves présentant des comportements inappropriés voire éruptifs.....	10
Fiche B : Protocole d'actions pour les élèves présentant des comportements inappropriés.	11
2.2 Les compétences des personnes ressources.....	12
Fiche C : Champs de compétences des personnes ressources de l'école concernant la prise en charge des élèves à comportement inapproprié.....	13
2.3 Prévention dans une situation à risque : construction collective du projet de scolarisation.....	14
Fiche D : Prévention dans une situation à risque – Construction collective du projet de scolarisation .....	15
2.4 Si la crise arrive .....	19
Fiche E : Décomposition de la crise en différentes phases.....	20
Fiche F : Les étapes d'une crise – chronologie / actions possibles.....	21
Fiche G : Différents leviers existants.....	24
Fiche H : Posture de l'enseignant .....	26
3- Relation avec les parents.....	28
Fiche I : Relations avec les parents .....	29
4- Accompagner les personnels.....	32
Fiche J : Gestion de la souffrance au travail – Les solutions qui se présentent à l'enseignant .....	33
Fiche K : Accompagner les personnels en souffrance .....	36

---

# 1- De quoi parle-t-on ?

Par des comportements inappropriés voire éruptifs, on entend un ensemble de manifestations non conformes au respect des règles sociales. Ces manifestations comportementales sont trop souvent identifiées comme « troubles des conduites et du comportement », rappelons que cette appellation relève d'un diagnostic médical pédopsychiatrique.

Ces comportements peuvent avoir différentes causes, parfois couplées : désir d'être, peur, mal-être, voire pathologie pouvant s'inscrire dans un environnement instable et non sécurisant. Dans tous les cas, ces manifestations sont à considérer comme l'expression d'une souffrance psychique.

Pour accueillir au mieux un élève présentant des comportements inappropriés, il est nécessaire de poser un cadre structurant et d'adopter une attitude bienveillante. C'est à partir d'une évaluation approfondie de la situation que doit être élaborée une stratégie d'accompagnement contractualisée avec l'enfant et ses responsables légaux.

La première étape pour appréhender ces comportements inappropriés est de les observer et de les analyser. Ainsi une grille d'observation et un outil de cotation ont été conçus. La grille comporte des éléments d'observation pour déterminer le cadre des difficultés de cet élève.

**Fiches A, A1 et A2**

## Fiche A : grille d'observation A1 et outil de cotation A2

Cette grille d'observation est strictement confidentielle et reste un outil personnel pour l'enseignant. Ce dernier est libre de la modifier et de l'utiliser de manière personnelle dans sa pratique. Ce document ne peut être communiqué ou joint dans le dossier de l'élève.

- Cet outil a pour objectif de permettre à l'enseignant de se décentrer et d'effectuer une analyse dans le temps par rapport à des comportements difficiles de la part d'un élève. Cette grille s'appuie sur des éléments factuels qui permettent de mettre en lumière les réussites et les difficultés rencontrées par l'élève de manière quotidienne ou hebdomadaire.
- Les réussites doivent être un point d'appui pour valoriser l'élève et trouver des moyens pour limiter les crises.
- Les difficultés doivent être analysées dans la mesure du possible en expliquant l'élément déclencheur ou en décrivant la situation rencontrée.

Les observations dans les deux colonnes (réussites, difficultés) peuvent être basées sur les critères suivants :

- Situation d'apprentissage : champs disciplinaires, appropriation des consignes ou du travail demandé, les adaptations, en individuel ou en groupe...
  - Les différents temps de la journée : entrée en classe, temps de transition, récréation, cantine, ...
  - Relations avec les autres : les adultes, les camarades...
  - Image de lui-même : dévalorisation, conscience de ses actes, estime de soi...
- Peuvent être ajoutés tous les éléments observés qui seront pertinents pour analyser la situation et tenter de proposer des réponses adaptées.

Ce document peut se nourrir des différents échanges avec l'ensemble des adultes amenés à côtoyer l'enfant sur les temps scolaires et périscolaires.

## A1 : grille d'observation

Grille d'observation					
Période ou semaine du :				Elève :	
Date	REUSSITES		DIFFICULTES		
	Point d'appui	Moyen de valorisation	Situation	Élément déclencheur	Élément de remédiation

---

## A2 : outil de cotation

Cet outil est une aide à la prise de décision pour la prise en charge d'un élève ayant des besoins éducatifs particuliers ou présentant des comportements inappropriés. Il devrait permettre d'objectiver les situations de crise afin de prendre une décision de signalement ou de prise de contact avec la famille afin d'entamer les démarches de reconnaissance d'un éventuel besoin.

Cet outil est conçu dans une démarche de prévention des risques professionnels. Il ne peut être la seule réponse à apporter, mais doit constituer une aide afin de raccourcir les délais entre la détection des premiers signes et l'engagement des démarches de reconnaissance et de mise en place de l'accompagnement nécessaire.

Utilisation de l'outil :

Pour déterminer si le comportement de l'élève nécessite une alerte immédiate dans le cadre d'une prise en charge EBEP, il faut coter le niveau de gravité de l'acte de l'élève, puis leur fréquence à l'aide des tableaux ci-dessous.

Puis il suffit de reporter les deux cotations sur le graphe. La jonction des deux cotations détermine si une alerte doit être immédiatement faite ou non.

Précision : dans tous les cas, il convient de mettre en relation le résultat donné avec tous les autres éléments dont peuvent disposer les personnels. En outre, ce n'est pas parce que le résultat reporté sur le graphe ne nécessite pas d'alerte immédiate que l'acte de l'élève est excusé. L'outil n'est pas conçu comme une aide à la décision pour une éventuelle punition ou sanction.

**1) Cotation de la gravité : utiliser les 2 tableaux pour coter la gravité et retenir la cotation la plus élevée des 2 tableaux**

Cotation	Exemples d'actes
<b>1</b>	Insultes, crachats sans viser une personne, dégradation de matériel
<b>2</b>	Menaces, coup unique involontaire, cris ou bruit continu, objet non dangereux lancé sans viser une personne
<b>3</b>	Coup(s) volontaire(s) (envers adulte ou autre élève), morsures, objet non dangereux lancé en direction d'une autre personne, crise de l'élève (sans coup pour lui-même ou un tiers)
<b>4</b>	Objet dangereux lancé en direction d'une personne, crise de l'élève avec coups sur lui-même ou un tiers

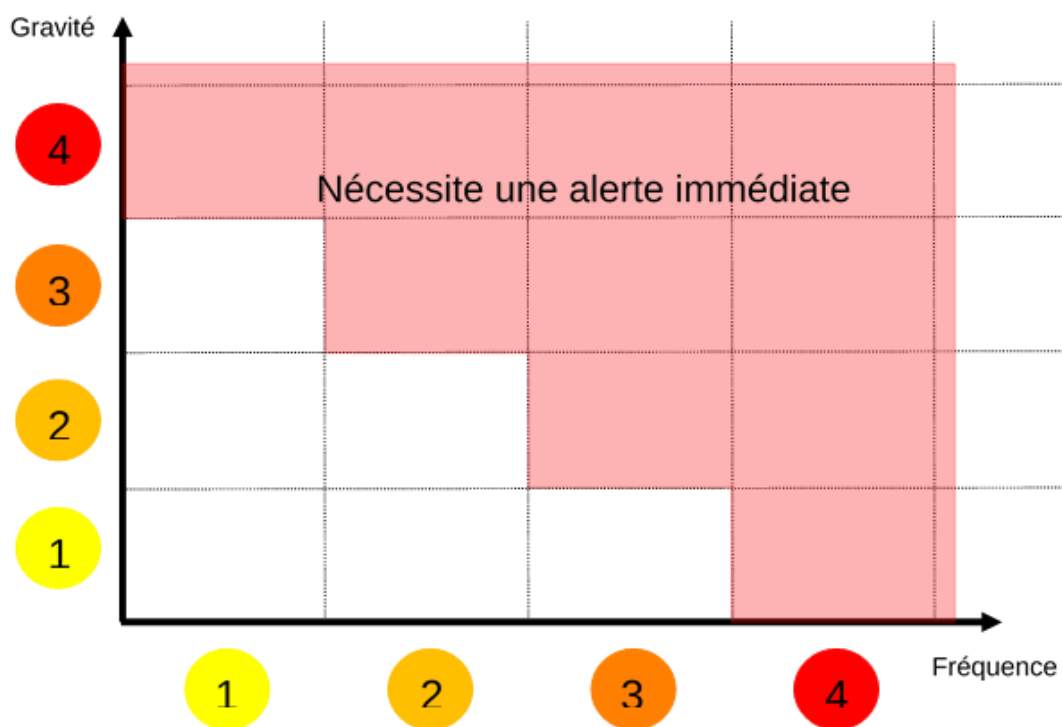
Cotation	Risques sur les personnels
<b>1</b>	Pas d'arrêt de travail
<b>2</b>	Arrêt de travail inférieur à 1 semaine
<b>3</b>	Arrêt de travail entre 1 et 2 semaines
<b>4</b>	Arrêt de travail supérieur à 2 semaines



## 2) Cotation de la fréquence :

Cotation	Fréquence des actes
<b>1</b>	Moins d'une fois par mois
<b>2</b>	Plus d'une fois par mois
<b>3</b>	Plus d'une fois par semaine
<b>4</b>	Tous les jours

## 3) Graphe :



---

## 2- Comment prendre en charge les élèves présentant des comportements inappropriés

### 2.1 Protocole d'actions pour les élèves présentant des comportements inappropriés voire éruptifs

Ces comportements pouvant empêcher un accès aux apprentissages, pour l'enfant comme pour l'ensemble de la classe, un protocole synthétisant les différentes démarches à entreprendre dans le temps et l'espace a été rédigé.

L'enseignant doit savoir qu'il n'est pas seul.

Le guide met l'accent sur une prise en charge collective et partenariale de la difficulté rencontrée.

#### Fiche B

## Fiche B : Protocole d'actions pour les élèves présentant des comportements inappropriés

*Comportement perturbant gravement et de façon durable la vie de la classe  
Certaines situations peuvent faire l'objet d'un écrit dans l'application « Faits Etablissement »*

### Niveau 1 : Gestion par l'enseignant de la classe

De manière générale, il faut toujours informer la famille dans un objectif de co-éducation.

Malgré les actions entreprises en classe par l'enseignant, persistance d'un comportement inapproprié :

- Observation et analyse : renseigner les **Fiches A1 et A2**
- Prendre en compte la cotation
- Mettre en œuvre les réponses prévues par le conseil des maîtres.



- **Réunir l'équipe éducative (code de l'éducation art. d-321-16) :**  
Porter les événements à la connaissance de la famille (qui peut alors décider de recourir à une aide extérieure) ;
- Prévoir/apporter les réponses adaptées aux besoins spécifiques de l'élève
- Informer le RASED, qui peut engager une évaluation de la situation.

### Niveau 2 : Gestion par l'École

- Incidents multiples
- Pas de changement dans le comportement
- Atteinte à l'intégrité physique ou morale des élèves (élève dangereux envers lui-même et/ou les autres)
- Famille non coopérante, refus de dialogue ou déni...

- Saisine du pôle ressource de la circonscription

**Fiche C**



Prise en compte des préconisations du pôle ressource

#### Réunir une nouvelle équipe éducative

Les services extérieurs intervenant auprès de l'élève peuvent être invités, comme le RASED



#### Formaliser au cours de l'équipe éducative :

- un projet explicite couvrant l'aspect scolaire, psychologique, médical, social... (selon le cas), implication de l'ensemble de l'équipe de l'école
- mise en place d'adaptations

**Fiche D**

### Niveau 3 : Intervention de l'institution et des partenaires avec l'École

- Aucune amélioration et/ou nouveaux incidents graves

**Equipe éducative en présence de l'IE**

ou de son représentant et de l'enseignant référent (sur demande de l'IE)



#### Mesures envisagées, reportées sur le compte rendu de l'équipe éducative, après évaluation des actions déjà mises en place :

- Adaptation de la scolarité (**Fiche D**)
- Demande éventuelle à la famille de constituer un dossier MDPH (suivi d'un courrier type) ;
- Information préoccupante si évaluation de notion d'enfant en danger

#### Art. R. 411-11-1. du code de l'éducation

Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. « Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune. « L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. « Lorsque le directeur d'école saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation prévue au deuxième alinéa, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès de l'école à l'élève pendant la durée de cette procédure.

---

## 2.2 Les compétences des personnes ressources

Aider les enseignants dans la prise en charge de ces difficultés, c'est aussi définir le rôle de chacun des protagonistes dans ces situations :

- L'enseignant
- Les parents
- Le directeur d'école
- Le RASED de circonscription
- Les partenaires externes à l'éducation nationale : EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarisation), établissements et services médico-sociaux

Le pôle ressource piloté par l'IEN peut comprendre :

- Les conseillers pédagogiques de la circonscription
- Le RASED
- Le médecin et infirmière de l'éducation nationale
- L'enseignant référent
- Le service social en faveur des élèves
- Le ou la chargé(e) de mission « école inclusive »
- Les professeurs ressources « TND – Troubles du neurodéveloppement », TSA – Troubles du Spectre Autistique
- Les partenaires externes à l'éducation nationale : EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarisation), établissements et services médico-sociaux
- Le ou la DRAPS

## Fiche C

## Fiche C : Champs de compétences des personnes ressources de l'école concernant la prise en charge des élèves à comportement inapproprié

### Coéducation : dialogue, conseil, accompagnement

#### 1<sup>er</sup> niveau

Professeur des écoles	Directeur d'école
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Repère et analyse les difficultés</li> <li><input type="checkbox"/> Dialogue avec l'élève et la famille</li> <li><input type="checkbox"/> Transmet l'information au directeur et au RASED               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Elabore un projet</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Suit et évalue les dispositifs mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Saisie du pôle ressource et informe l'IEN.</li> <li><input type="checkbox"/> Saisie éventuelle dans Faits Etablissement</li> <li><input type="checkbox"/> Garant des dispositifs de suivi en direction des élèves.               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Organisation et animation des équipes éducatives</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Information de l'équipe enseignante sur les dispositifs existants               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dialogue avec les parents d'élèves</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Coordination du suivi de l'élève / coopération avec les différents partenaires.               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Convoque les instances nécessaires</li> </ul> </li> </ul>

#### 2<sup>ème</sup> niveau

#### IEN – Rased / Pôle ressource

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Examine la demande d'aide en synthèse</li> <li><input type="checkbox"/> S'entretient avec les enseignants(es), les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Procède à l'observations, les suivis ou bilans, si nécessaire</li> <li><input type="checkbox"/> Fait les liens avec les éventuels services de soins extérieurs               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Participe aux EE ou ESS</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Aide à la mise en place d'adaptations en classe, à la mise en place du protocole d'actions</li> </ul>
---

#### 3<sup>ème</sup> niveau

Conseiller pédagogique	Chargé(e) de mission école inclusive	Enseignant référent de scolarisation des élèves en situation de handicap
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Aide à l'analyse des difficultés et dans la mise en œuvre des dispositifs, propositions pédagogiques...</li> <li><input type="checkbox"/> Proposition d'un plan d'accompagnement de l'enseignant</li> <li><input type="checkbox"/> Mise à disposition des enseignants des informations et des expériences connues dans une telle situation.               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Participation (selon le contexte) aux différentes réunions (conseil des maîtres, équipe éducative).</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Appui pédagogique auprès de l'enseignant de l'élève en difficulté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Appui et liaison entre les directeurs d'école, les équipes d'école et les circonscriptions pour les situations critiques</li> <li><input type="checkbox"/> Interface avec l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS)</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en place de parcours scolaires particuliers ou atypiques</li> <li><input type="checkbox"/> Coordination avec différents services (MDPH, sociaux, éducatifs, judiciaires, médicaux, médicaux-sociaux) travaillant le parcours des élèves</li> <li><input type="checkbox"/> Reprise de scolarisation des élèves « multi-exclus »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Informe et explique les procédures relatives à une demande de reconnaissance auprès de la MDPH pour la famille et l'équipe pédagogique</li> <li><input type="checkbox"/> Peut aider la famille pour compléter un dossier MDPH</li> <li><input type="checkbox"/> Participe et conseille sur invitation lors des EE</li> <li><input type="checkbox"/> Suit la mise en œuvre, l'évaluation du PPS dans le cadre de l'ESS, en appui du Gevasco.</li> </ul>
Médecin de l'EN	Infirmière de l'EN	Assistante sociale de l'EN
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Procède à l'expertise médicale en lien avec les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Donne des conseils techniques en direction des équipes enseignantes               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Oriente vers les structures de soins appropriées et la MDPH si besoin</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Coordonne la prise en charge avec les médecins hospitaliers et libéraux               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Met en place des dispositifs (PAI, APADHE, ...)</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Assure le suivi médical des situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assure le dépistage des difficultés d'adaptation et d'apprentissage</li> <li><input type="checkbox"/> Surveille l'état de santé des élèves</li> <li><input type="checkbox"/> Analyse la situation en lien avec les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre les élèves en mal être ou souffrance psychique</li> <li><input type="checkbox"/> Oriente vers le médecin EN, ou autres structures de soins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Conseille les équipes sur la prise en charge des élèves en dehors du domaine pédagogique (sollicitations des différents partenaires à l'EN)</li> <li><input type="checkbox"/> Apporte conseils sur la relation avec les familles et les partenaires socio-éducatifs extérieurs à l'EN.               <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Apporte conseils et soutien sur l'éventualité de la transmission d'un écrit dans le domaine de la protection de l'enfance si besoin.</li> </ul> </li> </ul>

---

## 2.3 Prévention dans une situation à risque : construction collective du projet de scolarisation

Cette fiche trouve son utilité principale dans une démarche de prévention, lorsque qu'un enfant au comportement inapproprié arrive dans une classe.

La fiche met en regard des niveaux d'analyse et des conseils ou exemples de pratiques adaptables par les équipes : l'enseignant peut y trouver des ressources pour penser l'accueil de l'enfant dans sa classe, avec ses collègues et auprès des personnes ressources (voir **fiche C**).

L'objectif est d'apporter des adaptations et des aménagements à la prise en charge de l'élève.

- Structuration du temps
- Structuration de l'espace
- Relations sociales et affectives
- Comportements positifs à renforcer
- Adaptation des attitudes

## Fiche D

## Fiche D : Prévention dans une situation à risque – Construction collective du projet de scolarisation

Conseils pratiques dans [le guide des élèves perturbateurs de l'académie de Paris](#) :  
p.35 « Des ressources »

Structuration du temps	
<p>Dans la classe</p> <p>Faire évoluer sa pratique pour qu'elle soit plus inclusive</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des outils qui prennent appui sur des représentations visuelles identifiées : calendrier, emploi du temps individuel et collectif avec des visuels, des photos de tous les élèves.</li> <li>- Pouvoir visualiser concrètement le temps qui passe, mieux comprendre le déroulement des différents événements, pouvoir anticiper les changements d'activités et de lieux permet de limiter les angoisses générées par le manque de repères chez certains élèves.</li> <li>- Penser les transitions. Expliciter les possibles entre deux activités permet d'éviter que certains élèves occupent ces temps « vides » à leur façon, parfois non adaptée aux attentes de l'école. Ces temps doivent donc faire partie intégrante de la préparation des séances pédagogiques.</li> <li>- Prévoir de vrais temps permettant de répondre à chaque besoin de l'enfant et notamment au besoin de mouvement.</li> </ul>
<p>Dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager les temps de récréation lorsque cela est nécessaire. Les temps de pause doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, car ils peuvent générer des risques de débordements et de mise en danger de soi et d'autrui.</li> <li>- Penser à solliciter un éventuel service civique compétent pour organiser des temps récréatifs sur le temps de récréation</li> </ul>
<p>Intervention de l'institution et des partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager pour certains élèves, l'aménagement du cadre temporel : cela peut passer par des temps de scolarisation partiels, uniquement pour les élèves bénéficiant d'un PPS.</li> </ul>

## Structuration de l'espace

<p><b>Dans la classe et dans l'école</b></p> <p><b>L'enseignant avec les personnes ressources compétentes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter la classe et/ou l'espace de travail en fonction des activités (espace d'échanges, de travail individuel, d'activités précises ...).</li> <li>- Aménager les lieux, prévoir un espace refuge dans ou hors de la classe lorsque la tension est trop vive pour permettre à l'élève de s'apaiser : anticiper la possibilité pour lui de quitter la classe pour se rendre dans un autre lieu, déterminé en amont en équipe et avec l'élève (dans une autre classe ou tout autre lieu de répit) afin d'éviter une crise et de lui permettre de s'apaiser. Préciser les conditions d'accès (seul, accompagné, ...), les modalités et l'objectif donné à l'élève.</li> <li>- Choisir l'emplacement physique de l'élève avec soin : tenir compte de l'élève assis à côté de lui, des distractions physiques possibles, de la place qu'il a pour bouger et de sa proximité avec l'enseignant. Il est important de ne pas isoler l'élève, afin de ne pas entraver les interactions positives avec les autres élèves.</li> </ul>
---	---

## Relations sociales et affectives

<p><b>Dans la classe et dans l'école</b></p> <p><b>L'enseignant avec les personnes ressources compétentes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en place un contexte de travail favorisant la coopération et de la confiance au sein du groupe et avec l'adulte (construire des valeurs).</li> <li>-Organiser très tôt dans l'année scolaire des activités pour que tous les élèves apprennent à se connaître (travaux de groupe, activités sportives)</li> <li>- Construire des moments de régulation récurrents : bilan avec les enfants, temps de parole et d'écoute, conseil d'élèves.</li> <li>- Penser à l'aménagement du cadre. Il doit être contenant et sécurisant, avec des règles claires et justes (règlement de l'école et de la classe) construit et écrit avec les élèves. Définir les droits, les devoirs, les réparations et les éventuelles sanctions éducatives. Être attentif à ce que le règlement soit appliqué, qu'il soit clair, court et cohérent.</li> <li>- Utiliser des outils permettant d'identifier les règles et leur suivi par chacun : affichages, permis dans la classe, visuels et pictogrammes.</li> </ul>
---	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsque l'objectif est atteint, ne pas hésiter à faire évoluer ces règles et leur application, cela participe du renforcement positif. Souligner les besoins de bien-être du groupe/de chacun.</li> <li>-Verbaliser l'implicite, en particulier sur le plan affectif et relationnel.</li> </ul>
--	--

Comportements positifs à renforcer, dans une logique de prévention pour l'enfant	
Dans la classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les comportements adaptés autant que sanctionner ceux qui sont inadaptés.</li> <li>-Valider positivement, régulièrement et fréquemment les acquis cognitifs et comportementaux : identifier les situations où l'enfant comprend que son comportement est de qualité, conforme aux règles de vie</li> <li>- Avoir des attentes accessibles par l'élève, donc adaptées à sa situation (contrats de comportement par exemple).</li> <li>- Construire des moments identifiés d'écoute, de ses préoccupations, afin qu'il sache que l'enseignant est en mesure de discuter avec lui.</li> <li>- Renseigner les parents en leur transmettant un document hebdomadaire d'information, comportant les attentes en matière de comportement et de réussites scolaires et organiser des rencontres régulières avec eux.</li> </ul>
Dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver auprès des collègues et des personnes ressources un discours commun sur les règles de vie à l'école à tenir à l'enfant et à la famille.</li> </ul>

## Adaptation des attitudes

<p>Dans la classe et dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rester maître de soi permet de diminuer l'agressivité : ce n'est pas la personne, mais la fonction qui est visée.</li><li>- Gérer les problèmes de comportement mineurs d'une manière positive et immédiate (ne pas différer une sanction).</li><li>- Proposer des sanctions qui soient éducatives : travaux d'intérêt général, ranger la bibliothèque centre documentaire (BCD), en lien avec la situation ...</li><li>- Réfléchir et faire réfléchir à la finalité de la sanction.</li><li>- Assurer le bon fonctionnement et la sécurité du groupe.</li><li>- Permettre à l'élève de percevoir le manquement aux règles de fonctionnement du groupe et ses conséquences (matérielles, relationnelles, affectives ...).</li><li>- Faire réparer le préjudice subi (prendre en compte la victime et faire prendre conscience du ressenti de celle-ci).</li><li>- Permettre la réinsertion dans le groupe.</li></ul>
---------------------------------------	--

---

## 2.4 Si la crise arrive

La « crise » peut être décrite comme un moment où l'enfant est inaccessible à la parole ou au geste.

Il peut avoir des gestes violents contre lui ou les autres élèves et interrompre le cours de la classe.

Il peut être dans la fuite.

Cette crise a toujours un facteur déclenchant connu ou non de l'école, conscient ou inconscient.

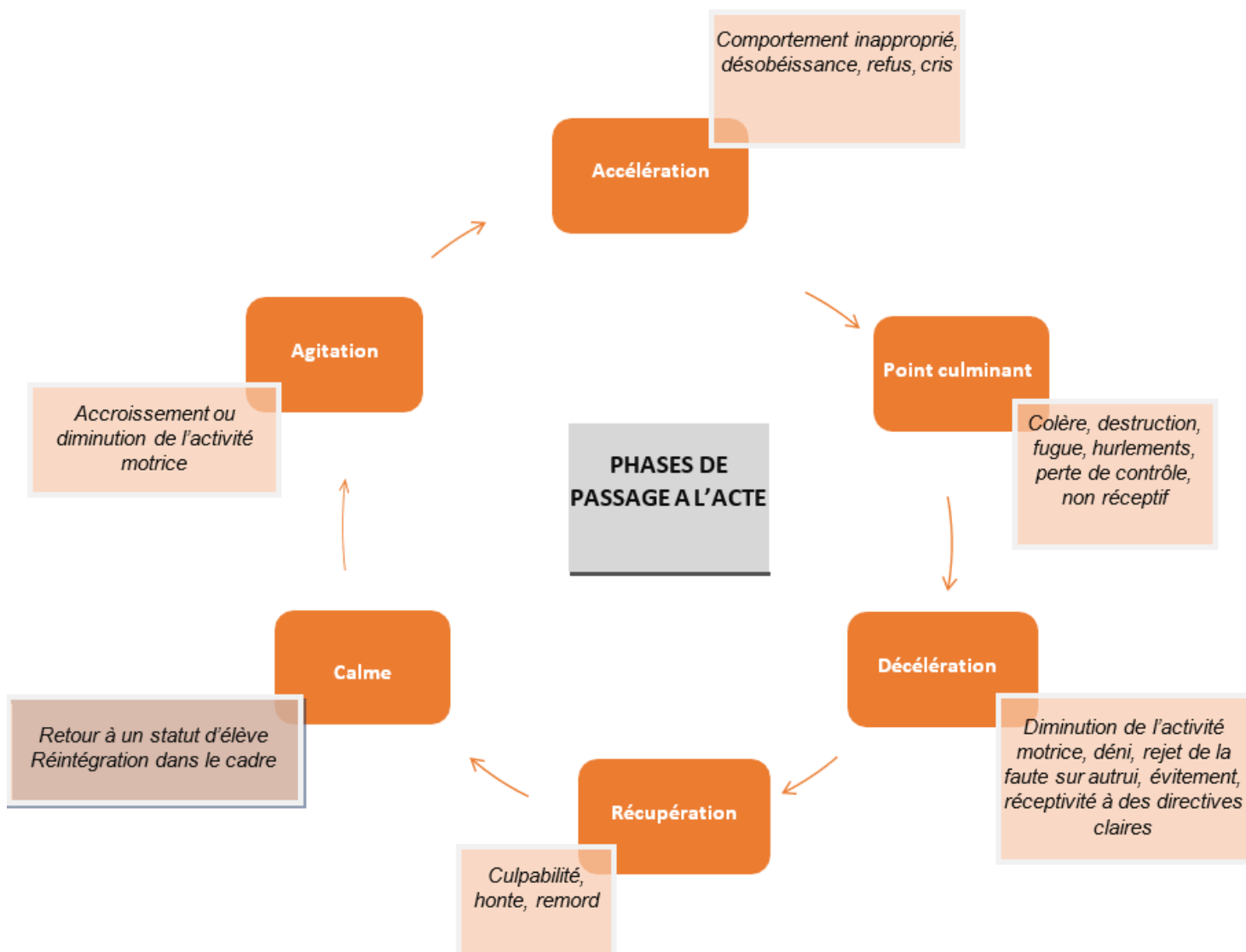
Elle peut être décomposée en différents temps identifiables par l'observation. Les interventions des adultes présents doivent être différentes d'une phase à l'autre en fonction de la disponibilité de l'enfant.

Il est possible d'anticiper et d'interrompre ce cycle par l'identification des causes de déclenchement et de l'enchaînement des phases.

Quand cette interruption n'est pas possible, un protocole doit être prévu pour la prise en charge de l'enfant et de la classe.

## Fiches E, F, G et H

## Fiche E : Décomposition de la crise en différentes phases



## Fiche F : Les étapes d'une crise – chronologie / actions possibles

### Phase 1 : activation, élément déclencheur ; agitation, manifestations d'anxiété

Reconnaitre	Intervention possible de l'enseignant et/ou autre personnel
<p>Les manifestations sont subtiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le regard change, le teint se modifie la tension musculaire augmente</li> <li>• le ton de voix monte</li> <li>• le débit verbal s'accélère</li> <li>• reste difficilement assis, agitation, prise de parole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être à proximité pendant les moments de transition</li> <li>• Demander à l'élève ce qui l'irrite, démontrer que l'on comprend, le faire verbaliser son mal être et reformuler ses propos</li> <li>• Respecter son espace personnel</li> <li>• Proposition de changement d'activité, de lieu refuge (définir une salle adaptée à disposition dans l'école)</li> <li>• Evaluer rapidement le groupe</li> </ul>

### Phase 2 : accélération, agitation

Reconnaitre	Intervention possible de l'enseignant et/ou autre personnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devient irrationnel</li> <li>• A un sentiment d'insécurité ou d'insatisfaction</li> <li>• Défie l'autorité et conteste, désobéit, recherche la confrontation</li> <li>• Refus de travailler</li> <li>• Cris, pleurs, escalade verbale, menaces, intimidations, bris de matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une attitude directe avec de courtes phrases, être calme et directif, technique du choix</li> <li>• Offrir une aide tout en restant exigeant</li> <li>• Eviter de culpabiliser l'élève et d'insister sur sa conduite</li> <li>• Expliquer pourquoi ce comportement est inacceptable en évitant les jugements</li> <li>• Sécuriser l'environnement et appliquer le plan de gestion de crise, lieu refuge</li> </ul>

### Phase 3 : point culminant, désorganisation, décharge d'agressivité physique ou verbale

Reconnaitre	Intervention possible de l'enseignant et/ou autre personnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devient irrationnel, perte de contrôle, non réceptif, excès de colère</li> <li>• Lance des objets, frappe et mord, Insulte et menace</li> <li>• S'automutile, hyperventilation, fugue Hurlements</li> <li>• Bouscule ses pairs, renverse des meubles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver une distance physique, ne pas le quitter des yeux et ne pas lui tourner le dos</li> <li>• Evaluer si l'élève est en prise de contrôle ou en perte de contrôle</li> <li>• Appliquer le protocole prévu en équipe, notamment prévenir et alerter les adultes-relais</li> <li>• Eloigner les autres et tout objet dangereux</li> <li>• Rassurer et apaiser le groupe</li> <li>• Parler de façon calme et non autoritaire</li> <li>• Toujours lui demander d'arrêter ce comportement</li> <li>• L'inviter à venir dans un lieu refuge (protocole pensé en amont), s'il refuse, le prévenir que vous approchez et immobiliser de façon douce si on y est formé – voir conseils <b>fiche G</b> ;  <b>« Intervenir physiquement »</b></li> </ul>

### Phase 4 : décélération, décompression

Reconnaitre	Intervention possible de l'enseignant et/ou autre personnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fatigue physique</li> <li>• Tête basse, regard fuyant Peur des conséquences tristesse</li> <li>• Propos plus cohérents</li> <li>• Pleurs, exprime son découragement Mutisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'isoler et sous surveillance Reprendre le groupe en main (se donner le droit de changer d'activité – arts, sport, voire récréation pour souffler)</li> <li>• Lui donner le temps de retrouver son calme</li> <li>• Avant toute discussion attendre que tout le monde ait retrouvé son calme</li> <li>• Organiser une tâche simple sans toutefois l'exiger</li> <li>• Donner la possibilité de remettre de l'ordre</li> </ul>

### Phase 5 : stabilisation

Reconnaitre	Intervenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour au calme et reprise de contrôle Il n'y a plus d'agitation ni de tension Culpabilité, remords</li> <li>• Gêne, honte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder le lien, reprendre contact doucement</li> <li>• Entamer le processus de réparation, proposer des sanctions qui doivent être éducatives, comprises, réparatrice du préjudice</li> <li>• Permettre la réinsertion dans le groupe</li> </ul>

## Fiche G : Différents leviers existants

### Tableau de postures professionnelles, issu du travail de l'académie de Paris

	Conseillé	À éviter
Les paroles	<p>Il s'agit d'apaiser, de faire preuve d'empathie, d'écoute active. L'adulte renvoie calmement à l'enfant des paroles compréhensives visant à le sécuriser : « Je suis là, tu n'es pas seul... »</p> <p>« Je vois que tu es en colère... »</p> <p>« As-tu besoin d'aide ? »</p> <p>Il suffit parfois de reformuler ce que dit l'enfant pour lui montrer qu'on entend bien ce qu'il dit.</p> <p>Dans certains cas, la moindre parole renforce la crise, il est alors préférable de ne plus rien dire jusqu'à ce que la tension se relâche.</p> <p>Une autre stratégie consiste à parler avec un autre adulte ou encore de décentrer l'attention.</p>	<p>Un discours moralisateur au moment de la crise ne fait que la renforcer.</p> <p>Les paroles qui jugent, qui condamnent ou menacent.</p> <p>« Je n'en peux plus de toi. »</p> <p>« Tu es insupportable. »</p> <p>Les « toujours », « encore », « jamais » qui figent un comportement que l'élève ne parvient pas à modifier.</p>
Décentrer l'attention	<p>Parler des centres d'intérêts de l'élève, des projets de classe à venir...</p> <p>Recentrer l'élève sur son corps : « Sens ton cœur comme il bat fort », « Souffle comme si tu gonflais un ballon. »</p>	<p>Revenir sur l'élément déclencheur ou sur tout ce qui peut froisser l'élève. Le but est en priorité d'apaiser, d'accompagner cet apaisement.</p>
La souffrance de l'enfant	<p>Reconnaître que cette crise est la conséquence d'une souffrance intense.</p> <p>Savoir se décentrer suffisamment pour ne pas se sentir personnellement agressé.</p>	<p>L'enfant ne le fait pas exprès. Il ne joue pas.</p> <p>Il est inutile de se sentir personnellement agressé.</p>
Intervenir physiquement	<p>Si l'élève accepte un contact physique et que vous avez pu constater en amont des crises que cela contribuait à l'apaiser, l'entourer dans les bras, côte à côte. Se mettre à son niveau.</p> <p>L'intervention physique doit rester exceptionnelle.</p> <p>Si elle s'avère nécessaire, prévenir l'élève que pour sa sécurité vous allez vous approcher de lui. Immobiliser les bras et l'entourer de manière à ce qu'il ne se blesse pas, ne morde pas l'adulte, ni ne l'assaille de coups. Lui expliquer ce que vous faites.</p>	<p>Tout face à face.</p> <p>Se placer au-dessus de l'enfant. Cela peut être perçu comme une posture agressive.</p>
Les parents	<p>Associer les parents de manière à réfléchir ensemble sur la manière d'éviter les crises avec ce que chacun a pu observer de l'enfant.</p> <p>Décrire les événements de manière factuelle.</p>	<p>Rejeter la culpabilité sur les parents.</p> <p>Dramatiser, interpréter ou juger.</p>
Les élèves	<p>Prendre en compte l'émotion ressentie par les autres élèves spectateurs de la crise. Leur permettre de s'exprimer.</p> <p>Les valoriser si leur comportement au moment de la crise en a facilité la gestion.</p> <p>Les rassurer quant à la capacité de l'école à gérer la situation.</p>	<p>Dramatiser. Renforcer la peur que certains élèves peuvent ressentir en laissant paraître ses propres craintes.</p>



<p>Les victimes éventuelles</p>	<p>Reconnaître le statut de victime aux enfants ayant subi la crise. Les prendre en compte. Pratiquer l'écoute active : écouter en montrant de l'intérêt à ce qui est dit par l'enfant et sans préjugé, reformuler pour s'assurer auprès de lui d'avoir bien compris son propos...</p>	<p>Renforcer par son attitude ou ses paroles l'émotion ressentie. À l'opposé, être dans le déni.</p>
<p>L'équipe pédagogique</p>	<p>L'enseignant confronté à cette situation a besoin d'un appui solidaire de ses collègues par des décisions communes et des actes. Reconnaître la difficulté et réfléchir ensemble pour construire un projet pertinent pour l'élève. Prendre en compte les besoins de l'élève et ceux de l'enseignant. Favoriser la cohérence des modalités de réaction au sein de l'équipe pédagogique afin d'éviter tout traitement disparate des crises selon les enseignants.</p>	<p>La simple compassion est insuffisante, voire contre-productive lorsqu'elle renforce les peurs.</p>
<p>L'équipe de vie scolaire</p>	<p>La concertation entre les enseignants et l'équipe de vie scolaire est essentielle afin de faciliter la prise en charge de l'élève par les surveillants et/ou le CPE en cas de crise. Il est indispensable que chaque phase post-crise donne lieu à un échange entre les membres de la vie scolaire impliqués et l'enseignant, afin de valider le protocole mis en œuvre de gestion de l'élève en cas de sortie nécessaire de cours. Ce bilan devra être diffusé à l'ensemble de l'équipe pédagogique afin d'harmoniser les pratiques de gestion de l'élève. Il est recommandé une prise en charge de l'élève par deux personnes afin d'éviter toute situation de crise. Le protocole de prise en charge de l'élève par les enseignants doit être diffusé en amont à l'équipe de vie scolaire afin que les assistants d'éducation puissent adapter leur positionnement à celui adopté par l'ensemble des enseignants. Il est recommandé que le CPE soit l'interface entre les équipes de vie scolaire concernées par la prise en charge de l'élève et l'équipe pédagogique.</p>	<p>Une absence de transmission du protocole à l'équipe de vie scolaire. Une gestion de l'élève dans un lieu clos par une personne seule. Une absence de communication post-crise entre équipe pédagogique et équipe de vie scolaire.</p>
<p>Equipe médico-sociales (médecin scolaire, infirmières, Psy-EN)</p>	<p>L'équipe médico-sociale peut, en particulier dans le 2nd degré, intervenir dans le protocole de prise en charge de l'élève en cas de crise. Elle est susceptible d'apporter une réelle expertise dans les gestes et attitudes qui peuvent prévenir les crises. L'équipe médico-sociale sert de relais auprès de la famille et du (des) médecin(s) intervenant potentiellement auprès de l'enfant en dehors du temps scolaire. L'équipe médico-sociale joue un rôle dans la mise en œuvre du projet d'accompagnement individualisé de l'élève. L'équipe médico-sociale, en période de crise, peut influencer sur les stratégies de prise en charge médicale et paramédicale : elle peut conseiller à la famille de refaire le point sur les besoins spécifiques de l'enfant. Des conseils relatifs à la durée du sommeil, la rééducation orthophonique, des séances de psychomotricité, un suivi psychothérapeutique, une rééducation orthoptique, des séances de guidance parentale, ou encore des dispositifs d'aménagement pédagogique peuvent être proposés, et sont susceptibles de faire évoluer le protocole de prise en charge : ceci devra dès lors donner lieu à une équipe de suivi de scolarité faisant intervenir l'ensemble des acteurs prenant en charge l'élève au sein de l'établissement.</p>	<p>Négliger l'apport des équipes médico-sociales en liaison avec une présence sur le terrain irrégulière. Ne pas suffisamment s'appuyer sur leur expertise et leur rôle de relais auprès de la famille.</p>

---

## Fiche H : Posture de l'enseignant

### Avant la crise si celle-ci n'est pas nouvelle

- avoir sollicité la famille afin d'informer de la situation et de connaître les dispositions éventuellement engagées
- informer la famille des différentes ressources extérieures disponibles afin de venir en aide à l'enfant
- demander au Directeur de l'école de réunir une équipe éducative – anticiper les mesures nécessaires à la gestion de cette crise
- à l'issue de l'équipe éducative, alerter si nécessaire le pôle ressource (dont médecin scolaire), selon les modalités explicitées par l'IEN
- solliciter les enseignants ayant reçu cet élève en classe afin de savoir ce qui a déjà éventuellement été engagé
- lors de l'équipe éducative, établir un emploi du temps adapté au sein de l'école voire des modalités de retour éventuel au domicile, dans un cadre strictement Institutionnel
- tenter de mieux décrypter les situations qui provoquent les crises à l'aide de la grille d'observation
- établir un protocole de crise

### Pendant la crise

- rester maître de soi, la crise n'est pas tournée contre l'enseignant
- prendre les mesures nécessaires (anticipées lors de l'équipe éducative) afin que tous les élèves soient en sécurité, l'intéressé ainsi que les autres élèves de la classe
- le cas échéant, envoyer un adulte appeler le 15, le médecin régulateur évaluera la situation
- ne pas contenir physiquement sauf exception (voir **fiche G**)
- ne pas tenter l'autoritarisme qui serait inutile dans ce cas précis
- ne pas courir après l'élève si celui-ci s'échappe, l'école doit être sécurisée : en cas de fugue, faire le 17
- ne pas se mettre en danger
- faire appeler la famille si un protocole est convenu avec elle
- ne pas faire comme s'il ne se passait rien

---

## L'élève en crise

**Dans tous les cas, ne jamais rester seul ...**

- **ne pas banaliser**
- **ne pas dénier (ne pas faire comme si on n'avait rien vu, rien entendu)**

## Après la crise

- récupérer l'élève en lui offrant un lieu « protégé »
- ne pas le culpabiliser mais ne pas se comporter comme si rien ne s'était passé, ne pas minimiser
- échanger avec le reste de la classe sans stigmatiser l'élève concerné
- selon la mobilisation de la classe, proposer une activité de retour au calme au risque d'abandonner la séance débutée ou reprendre l'activité afin de montrer que le cadre est remis
- de manière différée, revenir sur ce qui s'est passé avec l'élève et s'engager dans des « réparations » éventuelles
- informer la famille – le Directeur

**Face à de tels élèves, ne pas rester seul à gérer,  
partager avec l'équipe, le RASED (pôle ressource), la circonscription.**

**Ce type de comportement demande une implication  
de toute la communauté éducative.**

**Il ne faut pas « culpabiliser », prendre les coups, les insultes ou autres pour soi,  
comme une sanction infligée par l'élève à son professeur.**

---

## 3- Relation avec les parents

Ne pas oublier que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Aussi est-il nécessaire d'être en lien, dès les premières difficultés, avec eux pour établir un cadre de scolarisation cohérent qui définit des objectifs partagés.

Une fiche rappelant le rôle de chacun dans ce domaine est annexée à ce document.

### Fiche I

## Fiche I : Relations avec les parents

Il est de notre responsabilité de créer les conditions d'une relation confiante, sereine et respectueuse avec les parents de tous les élèves.

C'est pourquoi, il nous appartient de rendre possible leur participation, en installant les conditions d'une relation de confiance, d'un respect mutuel et d'un dialogue serein avec tous les parents.

L'école se doit d'accompagner les parents les plus éloignés de la culture scolaire. Certains d'entre eux peuvent se sentir démunis, impuissants et disqualifiés. Ils peuvent désinvestir l'école parce qu'ils ne sentent pas autorisés, ni légitimes à y intervenir.

LES FACTEURS FAVORABLES POUR CONSTRUIRE LA COOPERATION AVEC LES PARENTS		
Perception d'une responsabilité partagée	Reconnaissance mutuelle du rôle et du périmètre de compétences de chacun	Respect de la parole de chacun

Quand l'école s'adresse au parent, elle s'adresse au parent d'élève, celui qui veille à la fréquentation de l'école, aux modalités du déroulement de la scolarité de l'élève, à l'orientation, aux résultats et au comportement scolaire. L'école a la responsabilité de la scolarisation de l'élève.

Quand le parent s'adresse à l'enseignant, il parle de son enfant et du ressenti du vécu scolaire retransmis par celui-ci à ses parents. Le parent a la responsabilité éducative de son enfant.

Permettre au parent de s'impliquer comme acteur de la communauté éducative, c'est le valoriser comme premier éducateur de son enfant. L'enseignant et le parent essaient de

---

définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, contribue.

En conclusion, les conditions du dialogue entre l'école et les parents, c'est :

- Se respecter mutuellement
- Être lisible et transparent
- Anticiper, accueillir
- Travailler en équipe et en réseau
- Expliciter, formaliser et organiser
- Solliciter pour valoriser
- Accompagner pour éduquer ensemble.

L'école pourra s'appuyer sur la charte des relations école – familles (et le règlement intérieur), qui devra être présentée en amont (lors de l'inscription, de la rentrée) et non pas quand les relations sont déjà détériorées.

### **Typologie inspirée par Eirick Prairat, pouvant aider au dialogue école-famille-enfant :**

*Notre rôle d'adulte à l'école nous amène à apporter une réponse pour y donner un point d'arrêt et reconstruire le lien social avec la classe ou l'école. Plusieurs principes guident cette réponse.*

*Principe de **signification** : Le rappel de la règle, du cadre institutionnel de l'école, est une étape indispensable. Elle redéfinit le sens de la vie du groupe.*

*Principe d'**objectivation** : L'acte est différencié de la personne. L'enfant n'est pas réduit à sa transgression.*

*« Tu as fait » et non pas « tu es ».*

*Principe de **privation** : La privation d'un des avantages du groupe peut être envisagée lorsque la situation l'exige. En faisant vivre le manque, elle ramène le sens de la vie en groupe et rappelle la richesse de la vie à l'école.*

---

*Principe de **socialisation** : La réparation invite l'enfant à se décentrer et à envisager les besoins d'autrui. La réparation peut être proposée lorsque chacun a retrouvé sa capacité de parler de la situation, c'est-à-dire à posteriori de la crise. Elle le rend acteur et lui permet de revenir dans le groupe. Elle apporte la possibilité pour l'enfant de transformer son acte et d'apaiser la tension interne qui en découle. Elle lui permet de grandir en favorisant sa créativité et le recours au symbolique. Elle permet de compenser et d'apaiser le groupe.*

Dans les situations les plus complexes, il est recommandé d'accueillir la famille à deux, afin de faciliter la mise à distance.

---

## 4- Accompagner les personnels

Méthodologie de la prévention des risques professionnels et l'accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement inapproprié.

**Fiches J et K**



## Fiche J : Gestion de la souffrance au travail – Les solutions qui se présentent à l'enseignant



### 3 niveaux de réponse :

#### **NIVEAU 1**

Malgré les actions entreprises en classe par l'enseignant, persistance de comportements perturbant gravement et de façon durable la vie de la classe.

Dans ce cas :

- Isoler l'enfant momentanément du groupe (toujours à proximité d'un adulte).
- Mettre en œuvre les sanctions/réparations prévues au règlement intérieur de l'école (travailler à l'élaboration des sanctions dans le cadre du règlement type départemental).
- Porter les événements nouveaux à la connaissance de la famille (qui peut alors être invitée à recourir à une aide extérieure).
- En accord avec la famille, solliciter l'intervention du RASED pour engager une évaluation fine de la situation.
- Rédiger un fait établissement niveau 2.

## **NIVEAU 2**

*(à partir de ce niveau, l'IEN de circonscription est garant de l'application du protocole)*

**Incidents multiples, pas de changements dans le comportement.**

**Dialogue difficile avec la famille.**

**Dans ce cas :**

Si on le juge utile, renseigner la fiche d'observation A1 (p6) de façon à objectiver les faits et les mettre en mémoire.

Informers l'IEN via le pôle ressources de la circonscription dont la réponse prendra d'abord la forme :

- D'une visite et/ou d'une observation en classe d'un conseiller pédagogique de circonscription et/ou d'un membre du RASED.
- D'un temps de réunion avec tous les partenaires de l'école (enseignants, ATSEM, personnels communaux éventuellement) sur le temps des 108 heures.
- D'une demande d'avis technique : médecin scolaire, services sociaux, RASED, PE ressource TSA, PE missionnés EBEP, PE chargée de mission école inclusive...
- D'une intervention de l'IEN en direction de la famille : éventuellement aménagement provisoire de l'emploi du temps de l'élève, notifié par écrit à la famille, et se limitant à moins de 50% du temps scolaire (soins extérieurs compris), dans le cadre d'un GEVASCO.

**1ère équipe éducative :**

- Le directeur et le ou les enseignants concernés
- La famille
- Plusieurs membres du pôle ressources de circonscription dont si possible un représentant du RASED
- Au besoin, le médecin de l'Education nationale, l'infirmière, l'enseignant référent, l'assistante sociale (Maison Départementale de la Cohésion Sociale).

**Objectifs recherchés :**

- Mise en place d'un projet contractualisé (PPRE de comportement, mise en place ou activation de soins...) couvrant plusieurs champs : scolaire, psychologique, médical, social... (selon le cas).
- Implication de l'ensemble de l'équipe de l'école (dont rotation temporaire avec une ou plusieurs autres classes) et désignation d'une personne ressource référente au sein de l'équipe, protocole interne à formaliser par écrit.
- Organisation d'une période de probation d'au moins un mois.
- Renouveler le fait établissement niveau 2.
- Conformément au décret 2023-782 du 16 août 2023, le directeur ou la directrice peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève pour une durée maximale de 5 jours.

---

## **NIVEAU 3**

**Echec du projet (niveau 2).**

**Aucune amélioration et/ou nouveaux incidents graves.**

**Absence de communication ou communication très altérée avec la famille.**

**Dans ce cas :**

**Nouvelle équipe éducative avec les mêmes acteurs en présence de l'IEN (ou de son représentant) et de l'enseignant référent (selon l'avis de l'IEN) si l'enfant est notifié MDA-MDPH.**

**Décisions possibles (mentionnées dans le compte-rendu de l'équipe éducative) :**

- **Information préoccupante en direction de la Conseillère technique du service social de la DSDEN.**
- **Aménagement du temps scolaire dans le cadre d'un GEVASCO.**
- **Invitation de la famille à constituer un dossier MDPH.**
- **L'enseignant victime d'une violence physique ou morale peut saisir la F3SCT et a la possibilité de demander le classement en accident de service.**
- **Conformément au décret suscit , si le comportement de l' l ve persiste, l'IA-DASEN saisi par le directeur de l' cole, peut demander au maire de proc der   la radiation de cet  l ve de l' cole et   son inscription dans une autre  cole de la commune ou, dans une autre  cole du m me RPI si c'est possible. Lorsque la commune ne compte qu'une seule  cole publique, la radiation de l' l ve ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de proc der   son inscription dans une  cole de cette commune.**
- **Saisie d'un fait  tablissement niveau 3.**

---

## Fiche K : Accompagner les personnels en souffrance

Lorsque l'on est confronté à des comportements perturbateurs, il est indispensable de ne pas rester isolé. La prévention passe par une évaluation des risques, par la correction des dysfonctionnements éventuels et enfin par l'accompagnement et le soutien des personnels.

En portant atteinte aux droits et à la dignité de la personne, les violences et les incivilités peuvent se traduire par un mal-être au travail ou une altération de la santé physique ou mentale.

Les difficultés liées à la prise en charge d'élèves présentant des comportements inappropriés doivent notamment faire l'objet d'un signalement sur le registre santé et sécurité au travail et/ou sur le registre pour danger grave et imminent, selon le cas.

### **Les registres santé et sécurité au travail**

Les incidents liés à la prise en charge d'élèves présentant des comportements inappropriés devront faire systématiquement l'objet d'un signalement dans les registres santé et sécurité au travail, afin de rendre visibles ces situations et de les faire reconnaître.

Les fiches doivent être transmises pour informer et alerter la FSSSCT, notamment en contactant l'assistant de prévention. L'intervention de la FSSSCT permet en effet de suivre les solutions concrètes, de programmer des actions de prévention permettant d'éviter la survenue de situations similaires.

### **Le danger grave et imminent**

Un registre spécifique est présent au secrétariat de la circonscription.

Au-delà de son caractère obligatoire, l'inscription des agressions ou violences dans le registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent permet le repérage de situations à risque par la FSSSCT. Elle contribue également à répertorier et évaluer les risques psychosociaux qui doivent être transcrits dans le DUERP.

---

## La procédure d'alerte

L'agent alerte immédiatement, y compris verbalement, son chef de service, de toute situation présentant un danger grave et imminent.

Dans les écoles, le directeur d'école, en fonction de la situation, fera les premières constatations et prendra les mesures de première urgence tout en avisant sa hiérarchie. Lorsque la situation est normalisée, c'est-à-dire lorsque des mesures ont été prises pour faire disparaître le danger, l'agent doit reprendre son travail sans attendre l'ordre préalable de son chef de service.

## La déclaration d'accident de service

Lorsque la situation de violence a entraîné un arrêt de travail ou une atteinte à la santé, elle relève d'un accident de service.

## La demande de protection fonctionnelle

La protection fonctionnelle vise à assurer la protection des agents victimes d'attaques en lien avec leurs fonctions ainsi que celle des agents dont la responsabilité pénale est mise en cause à l'occasion de faits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre de ce dispositif, dont les modalités relèvent de la compétence du recteur en lien avec le supérieur hiérarchique direct, des actions de prévention, d'écoute et de soutien peuvent être mises en œuvre. Si nécessaire, un accompagnement psychologique ou médical sera proposé. Une assistance juridique pour l'accomplissement de démarches auprès des services judiciaires est mise en place.

Pour aller plus loin :

- [Guide d'accompagnement en cas d'incivilités ou d'agression dans le cadre de vos fonctions](#) (personnels du 1<sup>er</sup> degré)
- [Guide d'accompagnement des personnels de l'Education Nationale visés par un dépôt de plainte](#)

---

## Le dépôt de plainte

Cette démarche sera accompagnée par l'inspecteur de circonscription. Un accompagnement spécifique sera mis en œuvre.

***Pour aller plus loin :*** [guide ministériel](#)